

Signature le 07 juillet 2011 de la charte d'engagement relative au plan d'action territorial de développement de l'emploi et des compétences du territoire d'Ancenis.

Un large partenariat territorial

Le 7 juillet 2011, cette charte a été signée par 24 partenaires.

Ce document est l'aboutissement d'une démarche initiée par l'UT44 de la DIRECCTE et la sous-préfecture d'Ancenis en février 2010 pour faire face à l'impact de la crise économique sur les entreprises de l'industrie mécanique du territoire, en particulier Manitou et Toyota, principaux donneurs d'ordre du bassin, et leur réseau de sous-traitants.

Une démarche globale visant, à partir d'un diagnostic local, à bâtir un plan d'actions répondant aux besoins identifiés a été proposée aux acteurs locaux. Un comité de pilotage animé par l'État et co-présidé par l'État, la Région et la communauté de communes a été mis en place. Il associe tous les acteurs locaux mobilisés (entreprises du territoire, branches professionnelles, partenaires sociaux, chambres consulaires, Pôle Emploi...).

Le plan d'action

Ce plan d'actions comporte 4 volets complémentaires qui couvrent l'appui aux entreprises, notamment vers la diversification, la formation des actifs, l'accompagnement des reclassements, l'accueil, l'information et l'orientation.

Chaque volet dispose d'un pilote désigné ; les actions de mise en œuvre sont suivies par le comité de pilotage réuni régulièrement.

Les facteurs de réussite et d'exemplarité

- Une *large mobilisation des partenaires* du service public associant dans un cadre institutionnel pérenne pour la première fois, sur ce territoire, les partenaires sociaux et les entreprises
- Le *co-pilotage* de l'État, la Région et la communauté de communes du Pays d'Ancenis
- Un plan territorial global se préoccupant à la fois des aspects économiques, d'emploi et de compétences de façon coordonnée et cohérente
- La mise en place d'*outils innovants de coordination et de suivi* (par exemple la cellule d'appui aux projets d'entreprises)
- Une *réactivité* et une *adaptation des actions* dans un cadre de partage de décision et de consensus (comité de pilotage)

Intérêt pour les entreprises et les actifs

- Un accompagnement du développement des entreprises. *Exemple* : la cellule d'appui aux projets d'entreprises a pour mission essentielle de détecter les besoins et projets des entreprises et de les orienter vers les bons outils et les interlocuteurs qualifiés
- Des dispositifs pour sécuriser l'emploi des actifs et favoriser les mobilités professionnelles au sein du bassin d'emploi : mise en place de dispositifs innovants de formation et de recrutement
- Un objectif de structuration et de labellisation des lieux d'accueil, d'information et d'orientation

Contacts :

Laurence Artaud-David **Unité territoriale DIRECCTE** 02.40.12.35.71 laurence.artaud-david@direccte.gouv.fr